Le procureur du Roi

Exercice sur la base de l'ensemble de textes et de vidéos rassemblés dans l'article accessible à l'adresse suivante : https://bit.ly/4lf0Ypn

1. Que peut faire un procureur du Roi en cas de flagrant délit ?

Voir dans l'article :

Un procureur du Roi raconte

Le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, nous explique la procédure pénale.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Les rouages de la justice > Les métiers de la justice > Le ministère public (parquet et auditorat) > Le procureur du Roi et la procédure pénale (vidéo) > interview "Le procureur du Roi et la procédure pénale" (https://bit.ly/4nxHZbf) ». 0'59"

Il peut ordonner une perquisition.

2. Le procureur du Roi peut-il décerner un mandat d'arrêt ?

Voir dans l'article :

Un procureur du Roi raconte

Le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, nous explique la procédure pénale.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Les rouages de la justice > Les métiers de la justice > Le ministère public (parquet et auditorat) > Le procureur du Roi et la procédure pénale (vidéo) > interview "Le procureur du Roi et la procédure pénale" (https://bit.ly/4nxHZbf) ». 1'13"

Le procureur du Roi ne peut pas décerner un mandat d'arrêt. Par contre, le juge d'instruction peut décerner un mandat d'arrêt.

3. Peut-il classer un dossier sans suite ?

Voir dans l'article :

Le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, nous explique la procédure pénale.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Les rouages de la justice > Les métiers de la justice > Le ministère public (parquet et auditorat) > Le procureur du Roi et la procédure pénale (vidéo) > interview "Le procureur du Roi et la procédure pénale" (https://bit.ly/4nxHZbf) ». 3'21"

Le procureur du Roi peut classer un dossier sans suite, pouvoir que le juge d'instruction n'a pas.

4. Quelle est la différence entre le ministère public et le parquet ?

Voir dans l'article :

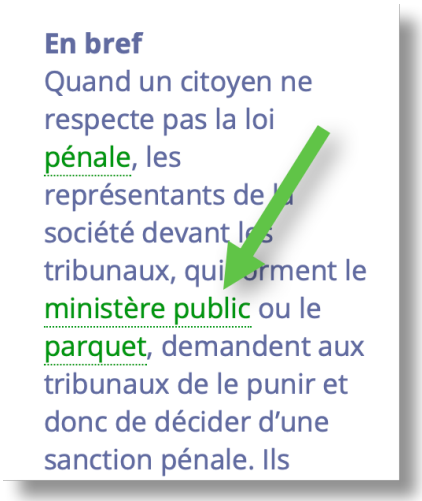

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "ministère public" ou "parquet" ».

ministère public

Le ministère public, encore appelé le parquet, réunit les magistrats qui assurent la défense des intérêts de la société. Ils demandent l'application d'une sanction pénale quand une infraction a été commise et donnent parfois leur avis dans les affaires civiles. Au tribunal de police et de première instance, ils s'appellent les procureurs du Roi et leurs assistants sont des substituts.
Au tribunal du travail, le procureur du Roi se nomme auditeur du travail tandis qu'à la cour du travail, il se nomme auditeur général.
À la cour d'appel, à la Cour de cassation et à la cour d'assises, le procureur du Roi est procureur général et ses assistants des avocats généraux.
En parlant des membres du ministère public (a17), on dit encore la « magistrature debout » par opposition aux juges, qui forment la « magistrature assise ». En effet, pour prendre la parole et demander que justice soit rendue, les magistrats du parquet se lèvent.

parquet

Le parquet n'a rien à voir avec un plancher ! Il réunit les magistrats qui assurent la défense des intérêts de la société. Ils demandent l'application d'une sanction pénale quand une infraction a été commise et donnent parfois leur avis dans les affaires civiles. Au tribunal de police et de première instance, ils s'appellent les procureurs du Roi et leurs assistants sont des substituts. Au tribunal du travail, le procureur du Roi se nomme auditeur du travail tandis qu'à la cour du travail, il est auditeur général. En cour d'appel, en Cour de cassation et en cour d'assises, le procureur du Roi est procureur général et ses assistants avocats généraux.
On l'appelle aussi « ministère public ». En parlant des membres du parquet, on dit encore la « magistrature debout » par opposition aux juges, qui forment la « magistrature assise ». En effet, pour prendre la parole et demander que justice soit rendue, les magistrats du parquet se lèvent.

5. Quelles sont les trois types d'infractions ?

Voir dans l'article : Le procureur du Roi (https://bit.ly/47QK4rn) »

Quelle peine pour quelle infraction ?

En bref

Une infraction est un comportement interdit par la loi et sanctionné par une peine. La liste des infractions est strictement définie par la loi. Ce peut être une contravention (en cas de stationnement interdit par exemple), un délit (s'il s'agit d'un vol par exemple) ou encore un crime (en cas de viol ou d'assassinat par exemple)

6. Par quels tribunaux sont en principe jugées ces trois catégories d'infractions ?

Voir dans l'article :

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Actes de procédure et autres notions liées > "Infractions" (https://bit.ly/4lGUAqO) » :

Exemples	Peines risquées	Types d'infraction	Nom du suspect	Tribunaux compétents
Stationnement interdit	1 à 7 jours de prison et/ou amende de 5,50 euros à 137,50 euros	Contravention	Contrevenant	Tribunal de police
Vol	8 jours à 5 ans de prison et/ou amende de 143 euros minimum	Délit	Prévenu	Tribunal correctionnel
Viol et assassinat*	Plus de 5 ans de prison	Crime	Accusé	Cour d'assises ou tribunal correctionnel

7. Quelle est la différence entre un meurtre et un assassinat ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Actes de procédure et autres notions liées > "Infractions" (https://bit.ly/4lGUAqO) » :

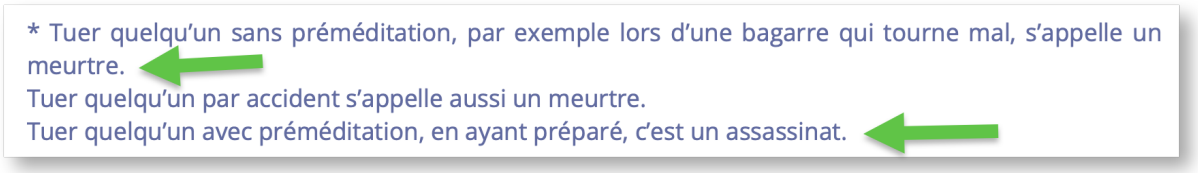

8. Qu'est-ce qu'un prévenu ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "prévenu" » :

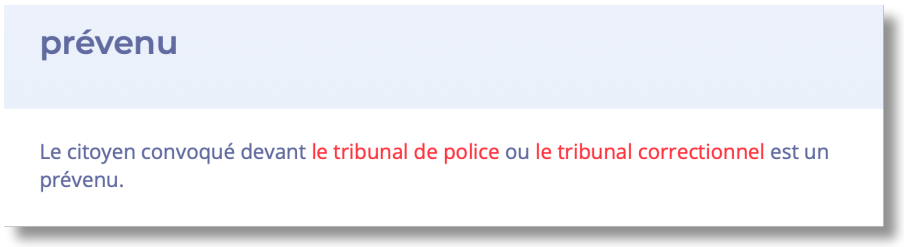

9. Qu'est-ce que l'information judiciaire ?

Voir dans l'article :

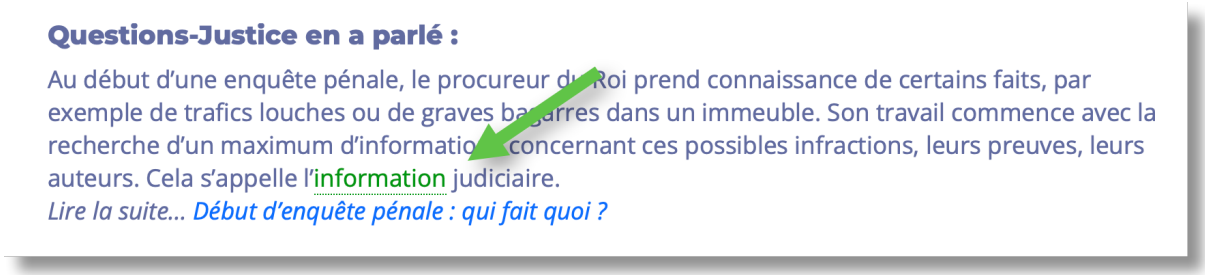

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "information" » :

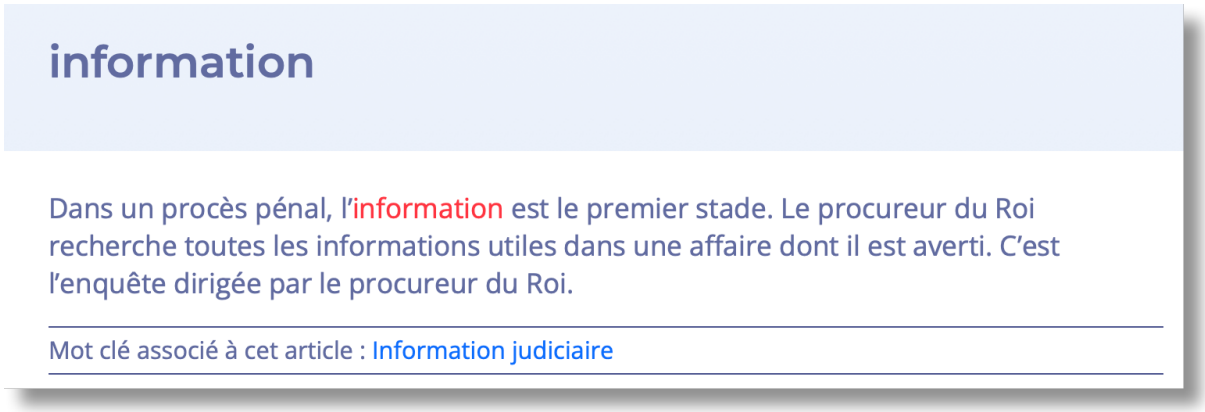

10. Qu'est-ce qu'une apostille ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (https://bit.ly/3TURhjU) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Actes de procédure et autres notions liées > "Apostille" » :

Apostille

Pour mener son enquête, un procureur du Roi et un juge d'instruction peuvent s'adresser à un service de police ou à un autre service de l'État et leur demander de les aider, en effectuant certaines démarches, par exemple en auditionnant un témoin. Dans ce cas, le magistrat leur envoie un document écrit, nommé apostille. Ces demandes sont appelées des devoirs d'enquête.
Grâce à ces devoirs, le procureur du Roi peut mener et contrôler son enquête, appelée information tandis que le juge d'instruction mène et contrôle la sienne, appelée instruction.

Mot clé associé à cet article : Actes de procédure